

CIRCULAIRE DE SECURITE N° 99

Date : 23 Décembre 2003

OBJET : Contrôle de voilures de secours

Matériels concernés : Voilures de secours de la Sté Parachutes de France, **tous types**, produites entre le 01.01.1987 et le 31.02.1989 (n° de série 87 01 001 à 89 02 xxx).

Texte : Vous trouverez en annexe le bulletin de sécurité de la Sté Parachutes de France : toutes les voilures de secours de cette société, produites entre le 01.01.1987 et le 31.02.1989, **sont suspendues de vol avant inspection.**

Retournez à la Sté Parachutes de France la page 2 du bulletin de sécurité avec copie à la Fédération Française de Parachutisme

Personnel qualifié : Plieurs de parachutes de secours

Date d'application : dès réception.

Annexe : **Bulletin de sécurité de la Sté Parachutes de France**